

CANDIDATURE MISS SOUS L'EGIDE MISS FRANCE[©]

Critères minimum : vous devez être une femme de nationalité française, mesurer au minimum 1m70 et avoir entre 17 et 24 ans.

IMPORTANT : Pour valider votre dossier veuillez joindre une photo en pied et une photo de portrait de bonne qualité, SOURIANTE (selfie à éviter), où l'on vous distingue correctement. Photos couleurs de préférence.

Si vous êtes sélectionnée, l'Agence 53x11 prendra contact avec vous et vous enverra une convocation détaillée de l'élection à laquelle vous pourrez participer.

VOTRE IDENTITE

NOM: _____ PRENOM: _____ DATE DE NAISSANCE : _____

ADRESSE POSTALE : _____ CP : _____ VILLE : _____

TELEPHONE MOBILE : _____ ADRESSE EMAIL : _____

AVEZ-VOUS UN COMPTE FACEBOOK ET/OU TWITTER, INSTAGRAM, SNAPCHAT SI OUI, A QUELLE(S) ADRESSE (S) :

VOS MENSURATIONS

HAUTEUR (CM)		TAILLE DE CONFECTION (FORMAT CHIFFRE)	
TOUR DE POITRINE (CM)		POINTURE	
TOUR DE TAILLE (CM)		TATOUAGE* (SI OUI INDIQUEZ L'ENDROIT)	
TOUR DE HANCHES (CM)		PIERCING (SI OUI INDIQUEZ L'ENDROIT)	
POIDS (KG)		CICATRICE (OUI/NON)	
COULEUR DES YEUX		COULEUR DES CHEVEUX	

**si vous portez un tatouage, merci de nous envoyer en supplément une photographie du tatouage et de nous indiquer sa dimension*

PARLEZ-NOUS DE VOUS !

QUE FAITES-VOUS DANS LA VIE (ETUDES, PROFESSION EN COURS...) ?

QUELS SONT VOS LOISIRS (ACTIVITES SPORTIVES, PASSIONS...) ?

AVEZ-VOUS DEJA PARTICIPE A DES CONCOURS DE BEAUTE ? SI OUI LESQUELS ? AVEZ-VOUS OBTENU UN TITRE ?

QUELLES SONT VOS MOTIVATIONS POUR PARTICIPER A UNE ELECTION SOUS L'EGIDE MISS FRANCE ?

Les dossiers complets sont à renvoyer par courriel à : agence53x11@orange.fr

L'Agence 53x11 prendra contact avec vous dès que des dates qualificatives pour les élections régionales seront connues et vous enverra une convocation détaillée de l'élection (ou sélection) pour laquelle vous serez sélectionnée.

09/10/2018

CONDITIONS D'ADMISSIBILITE - EXTRAIT DU REGLEMENT MISS FRANCE

- Pouvoir justifier d'une résidence dans le département ou la région d'élection. Toute domiciliation fictive ou fausse déclaration entraînant sa disqualification ou l'annulation de son élection. Une même candidate ne peut pas se présenter aux élections dans deux régions différentes au cours de la même année.
- Etre née de sexe féminin ; entre le 1er novembre 1994 et le 1er novembre 2001, être de nationalité française ;
- Etre d'une taille minimum d'1m70 sans talons ; ne pas porter de tatouage voyant, ni de piercing ; ne pas avoir eu recours à la chirurgie plastique (exception faite d'une chirurgie uniquement réparatrice) ; être célibataire, ne pas être ni avoir été mariée ou pacsée, ne pas avoir eu ni avoir d'enfant ;
- Ne pas avoir été la gagnante d'un concours de beauté à un niveau départemental, régional, national ou international et notamment à un concours contraire aux valeurs de Miss France et/ou à la marque Miss France et/ou y portant atteinte
- Ne pas avoir participé à des séances photos, captations audiovisuelles et/ou tout type d'évènements susceptibles de permettre une exploitation auprès du public d'images dans lesquelles la Candidate apparaîtrait totalement ou partiellement dénudée et/ou d'images la représentant à caractère érotique et/ou pornographique et/ou où elle apparaît, même non dénudée, dans un contexte à caractère érotique ou pornographique ; ne pas avoir accordé des droits permettant à un tiers d'associer ma personne ou mon image à une marque, slogan, signe distinctif, sons, images ou autre, à caractère érotique et/ou pornographique
- Ne pas avoir utilisé et/ou permis d'utiliser le titre gagné dans le cadre des concours locaux et/ou régionaux et/ou les attributs afférents à ceux-ci (écharpes, couronne, etc.) à des fins de propagande ou militantisme politique, idéologique ou religieux ;
- Bénéficier d'une excellente réputation et moralité et ne pas avoir fait ni faire l'objet d'aucune poursuite et/ou condamnation pénale ;
- Ne pas avoir été précédemment élue miss régionale, et ce y compris en cas de changement de domiciliation régionale, de lieu d'étude ou d'activité ; une candidate n'est plus admissible à l'élection, dès lors qu'elle aurait déjà participé au moins trois fois à une élection régionale.
- Etre en mesure de participer aux différentes étapes de présélections et de sélection à l'Election Régionale dans des conditions identiques à celle des autres candidates.
- Une absence même temporaire ne permettant pas une participation dans des conditions identiques à celle des autres candidates peut également engendrer une disqualification.
- Le Délégué et Miss France Organisation ne sauraient non plus se voir reprocher la disqualification d'une candidate si cette dernière ne remplit pas les conditions d'admission et/ou de participation à l'élection locale, régionale et nationale et/ou résultant d'un impératif de sécurité pour la candidate.